

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 SG 152 Signature de deux contrats de co-édition entre les Presses Universitaires de Rennes et le Comité d'histoire de la Ville de Paris.

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose de signer deux contrats de co-édition entre les Presses Universitaires de Rennes et le Comité d'histoire de la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par Danièle POURTAUD en 9^{ème} commission.

Délibère

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer les projets de contrats joints en annexe.

Article 2 : La moitié du produit des ventes qui doit revenir à la Ville de Paris comme stipulé dans le contrats sera recouvrée à l'encontre des Presses Universitaires de Rennes.